

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
NORD-OUEST CHARENTE
Siège social : Maison de l'eau – 16140 SAINT FRAIGNE
Tél. : 05.45.24.84.17**

ARRETE N° 2022 – 30

Objet : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MAIN LEVEE DE RETENUE DE GARANTIE

Vu la retenue de garantie de la société VEOLIA – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – 22, Avenue Marcel DASSAULT– 31500 TOULOUSE, prévue à l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de petites extensions et de petits renouvellements de réseaux 2019/2020, notifié le 01 avril 2019.

Vu la réception de travaux relative au bon de commande n°1/2021 du 11 juin 2021,

A R R E T E

Article 1 : Autorise la Trésorerie de Ruffec – Boulevard des grands Rocs – 16700 RUFFEC, à faire procéder à la mainlevée de la retenue de garantie suivante :

BC n°1/2021 (Pôle Enfance- Vars) : 249.82 €

En foi de quoi le présent a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Article 2 : Ampliation sera adressée à Madame le Sous-préfet et Madame le Trésorier.

A Saint Fraigne, le vendredi 9 septembre 2022

Le Président,


Marc VIGIER

A circular blue stamp of the Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Ouest Charente is visible behind the signature. The stamp contains the text 'S.I.A.P.', '16140 SAINT FRAIGNE', and 'NORD-OUEST CHARENTE'.

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
NORD-OUEST CHARENTE**
Siège social : Maison de l'eau – 16140 SAINT FRAIGNE
Tél. : 05.45.24.84.17

ARRETE N° 2022 – 31

Objet : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MAIN LEVEE DE CAUTION BANCAIRE

Vu la garantie à première demande n° 331929/344999/16259 du 12 mai 2021 en remplacement de la retenue de garantie de la société SADE CGTH – CS 51450 - 75685 PARIS, prévue au marché de travaux n°03/2018 sous la forme d'un accord cadre à bons de commande 2019-2020 signé le 29 novembre 2018 notifié le 06 décembre 2018.

A R R E T E

Article 1 : Autorise la société ATRADIUS– 159, Rue Anatole France – 92596 LEVALLOIS PERRET, à faire procéder à la mainlevée de la caution bancaire suivante :

N° 3319292/344999/16259 de 12 233.94 € délivrée le 12 mai 2021 en faveur du SIAEP Nord-Ouest Charente

Dans le cadre du marché de renouvellement des canalisations d'eau potable sur la commune de La Faye – Les Plans (Ordre de Service n°2019/07).

En foi de quoi le présent a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A Saint Fraigne, le 9 septembre 2022

Le Président,




Marc VIGIER

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
NORD-OUEST CHARENTE
Siège social : Maison de l'eau – 16140 SAINT FRAIGNE
Tél. : 05.45.24.84.17**

ARRETE N° 2022 – 32

Objet : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MAIN LEVEE DE CAUTION BANCAIRE

Vu la garantie à première demande n° 331929/344999/16596 du 26 aout 2021 en remplacement de la retenue de garantie de la société SADE CGTH – CS 51450 - 75685 PARIS, prévue au marché de travaux n°03/2018 sous la forme d'un accord cadre à bons de commande 2019-2020 signé le 29 novembre 2018 notifié le 06 décembre 2018.

A R R E T E

Article 1 : Autorise la société ATRADIUS– 159, Rue Anatole France – 92596 LEVALLOIS PERRET, à faire procéder à la mainlevée de la caution bancaire suivante :


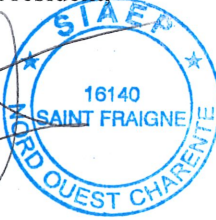
N° 3319292/344999/16596 de 7 069.20 € délivrée le 26 aout 2021 en faveur du SIAEP Nord-Ouest Charente

Dans le cadre du marché de renouvellement des canalisations d'eau potable sur la commune de La Faye – RD 740 Les Ouchettes (Ordre de Service n°2019/08).

En foi de quoi le présent a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A Saint Fraigne, le 9 septembre 2022

Le Président

Marc VIGIER

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
NORD-OUEST CHARENTE
Siège social : Maison de l'eau – 16140 SAINT FRAIGNE
Tél. : 05.45.24.84.17**

ARRETE N° 2022 – 33

Objet : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MAIN LEVEE DE CAUTION BANCAIRE

Vu la garantie à première demande n° 331929/344999/16597 du 26 aout 2021 en remplacement de la retenue de garantie de la société SADE CGTH – CS 51450 - 75685 PARIS, prévue au marché de travaux n°03/2018 sous la forme d'un accord cadre à bons de commande 2019-2020 signé le 29 novembre 2018 notifié le 06 décembre 2018.

ARRETE

Article 1 : Autorise la société ATRADIUS– 159, Rue Anatole France – 92596 LEVALLOIS PERRET, à faire procéder à la mainlevée de la caution bancaire suivante :

N° 3319292/344999/16597 de 11 338.38 € délivrée le 26 aout 2021 en faveur du SIAEP Nord-Ouest Charente

Dans le cadre du marché de renouvellement des canalisations d'eau potable sur la commune de Longré – Rue de la Fertilière (Ordre de Service n°2019/09).

En foi de quoi le présent a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

A Saint Fraigne, le 9 septembre 2022

Le Président,



Marc VIGIER

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
NORD-OUEST CHARENTE
Siège social : Maison de l'eau – 16140 SAINT FRAIGNE
Tél. : 05.45.24.84.17**

ARRETE N° 2022 – 34

Objet : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MAIN LEVEE DE RETENUE DE GARANTIE

Vu la retenue de garantie de la société SADE CGTH – CS 51450 - 75685 PARIS, prévue au marché de travaux n°03/2018 sous la forme d'un accord cadre à bons de commande 2019-2020 signé le 29 novembre 2018 notifié le 06 décembre 2018.

Vu la réception de travaux relative aux bons de commande n°3/2019 du 16 septembre 2019,

A R R E T E

Article 1 : Autorise la **Trésorerie de Ruffec** – Boulevard des grands Rocs – 16700 RUFFEC, à faire procéder à la mainlevée de la retenue de garantie suivante :

BC n°3/2019 (Route de Charmé – 16700 COURCOME) : 207.63 €

En foi de quoi le présent a été délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Article 2 : Ampliation sera adressée à Madame le Sous-préfet et Madame le Trésorier.

A Saint Fraigne, le vendredi 16 septembre 2022

Le Président,



Marc VIGIER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
NORD-OUEST CHARENTE**

**Siège social : Maison de l'eau – 16140 SAINT FRAIGNE
Tél. : 05.45.24.84.17**

ARRETE N° 2022– 35

**Objet : AVENANT N°1 - ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE
POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE CANALISATIONS D'EAU
POTABLE POUR UNE DUREE DE 4 ANS (2021-2025)**

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Ouest Charente,

Vu la délibération 2021-16 du comité syndical du SIAEP NORD OUEST CHARENTE en date du 18 mai 2021 relative à l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour les travaux de renouvellement et d'extension de canalisations d'eau potable pour une durée de 4 ans;

Vu l'arrêté 2021-23 en date du 03 août 2021 relatif à la signature de l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour les travaux de renouvellement et d'extension de canalisations d'eau potable pour une durée de 4 ans ;

A R R E T E

Article 1 : Approuve la signature de l'avenant n°1 relatif l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour les travaux de renouvellement et d'extension de canalisations d'eau potable pour une durée de 4 ans (2021-2025).

Article 2 : Ampliation sera adressée à Madame le Sous-préfet et Madame le Trésorier.

SAINT FRAIGNE, le mardi 27 septembre 2022

Le Président,



Marc VIGIER

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
NORD-OUEST CHARENTE**
Siège social : Maison de l'eau – 16140 SAINT FRAIGNE
Tél. : 05.45.24.84.17

ARRETE N° 2022-36

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT « DIAGNOSTIC THÉMATIQUE »

« VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX DE PROXIMITE »

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nord-Ouest Charente,

Vu la délibération 2019-29 du comité syndicat du SIAEP NORD OUEST CHARENTE en date du 20 juin 2019 relative au renouvellement du programme Re-Sources pour la période 2019-2023,

Vu le contrat Re-Sources 2019-2023 sur l'aire d'alimentation du captage source de Roche et plus particulièrement les actions sur l'"Accompagnement pour la mise en place de circuits courts de proximité"

A R R E T E

Article 1 :

Approuve la mise en place d'une convention de partenariat entre le SIAEP Nord-Ouest Charente, le CIVAM du Pays Ruffécois, le PETR du Pays Ruffécois et le Lycée Privé Polyvalent Roc Fleuri pour un diagnostic sur la valorisation des produits de proximité.

Article 2 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer la convention et toutes pièces nécessaires à ce projet.

Saint-Fraigne, le mercredi 19 octobre 2022

Le Président,



Marc VIGIER

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.